



## Communiqué de presse

Paris, le 20 juin 2018

# Projet pour dématérialiser à 100% les démarches administratives et les demandes d'aides financières : le ministère de la Culture lauréat du Fonds pour la transformation de l'action publique

Le projet visant à dématérialiser à 100% les démarches administratives et les demandes d'aides financières traitées par le ministère de la Culture a été retenu dans le cadre du premier appel à projets du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

*« Le ministère de la Culture, un des premiers ministères à avoir mis en place un portail de démarches en ligne, est très engagé dans les démarches de modernisation et de simplification. Le soutien du Fonds pour la transformation de l'action publique va nous permettre d'aller encore plus loin dans la dématérialisation et l'amélioration des services aux usagers »,* a commenté Françoise Nyssen, ministre de la Culture.

Le projet du ministère de la Culture bénéficiera, dans ce cadre, d'une dotation de deux millions d'euros.

La dématérialisation concerne l'ensemble des démarches effectuées auprès des services centraux et déconcentrés du ministère de la Culture. Ce sont au total plus de 550 000 demandes réalisées chaque année par divers usagers (particuliers, associations, entreprises, établissements publics, collectivités territoriales ou autres services de l'État) qui sont instruites par le ministère de la Culture (demande d'information, de subvention, d'autorisation d'urbanisme sur site classé ou de travaux sur monuments historiques, de licences d'entrepreneurs de spectacle, ou encore de certificats d'exportation de biens culturels).

Toutes ces procédures seront entièrement dématérialisées d'ici 2021, permettant d'améliorer la qualité de service aux usagers par la simplification des démarches, la réduction des délais d'instruction et une plus grande transparence et traçabilité dans les procédures. Ce projet vise également à améliorer les conditions de travail des agents et l'efficacité administrative.

### Contacts

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)